

Inspection préalable au retour de l'équipement

Prévoir une inspection avec votre concessionnaire avant de lui remettre votre équipement afin d'identifier tout entretien ou réparation nécessaires pourrait vous faire économiser du temps et de l'argent. Vous pouvez porter tous vos achats de pièces et de service à votre compte Productivité Plus. Vous n'avez pas de compte Productivité Plus ?

Ouvrez-en un maintenant !

Après le retour de l'équipement

Les montants payables vous seront facturés après le retour de l'équipement. En plus des frais de retour de 400 \$ pour chaque machine portant un numéro de série, des frais additionnels vous seront imputés dans les cas suivants :

- Une usure excessive a été identifiée*
- Votre équipement est remis après la date d'échéance
- Les heures d'utilisation de l'équipement dépassent celles consignées dans votre contrat de location

* L'usure excessive comprend les dommages qui dépassent une usure normale et sont indiqués en détail dans votre contrat de location.

Usure excessive

Il se peut que votre police d'assurance ou la garantie couvrent les dommages qui entrent dans la catégorie de l'usure excessive. Pour éviter d'encourir des frais en fin de bail, c'est à vous que revient la responsabilité de faire faire les réparations nécessaires avant la fin de votre contrat de location.

L'usure excessive comprend tous les éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- | | |
|--|---|
| ☐ Pièces, accessoires ou équipements brisés ou manquants | ☐ Capitonage troué, coupé, déchiré, brûlé ou taché |
| ☐ Dommages aux pneus / chenilles / roues, ou bande de roulement dont l'épaisseur est inférieure à 50 % de l'épaisseur d'origine (ou encore des morceaux manquants ou des entailles dans la bande de roulement, ou des parois latérales endommagées) | ☐ Bosses de plus de 2 pouces de diamètre |
| ☐ Glaces fissurées, cassées ou manquantes | ☐ Égratignures de plus de 8 pouces de longueur |
| ☐ Cabine et extérieur très sales | ☐ Nombre excessif de bosses ou d'égratignures |
| ☐ Feux ou phares cassés ou qui ne fonctionnent pas | ☐ Problèmes mécaniques, hydrauliques ou électriques |
| | ☐ Dommages au groupe motopropulseur ou au sous-châssis |

